

L'Institut de Formation Supérieure des Cadres Dirigeants en partenariat avec l'Université de Montpellier vous propose un :

MASTER 2 EN PRESENTIEL

Droit et gestion de la santé

« DROIT DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX, ET MEDICO-SOCIAUX »

UNE FORMATION ADAPTEE AUX NOUVELLES EXIGENCES

Le décret 2007-221 du 19 février 2007, concernant la qualification des personnes dirigeantes d'associations ou d'établissements sociaux ou médico-sociaux instaure l'obligation pour les directeurs de ces structures de posséder un diplôme au moins de niveau II de qualification, voire de niveau I.

Parallèlement l'environnement économique, social et juridique des activités sanitaires, sociales et médico-sociales a été bouleversé ces dernières années.

Il s'avère aujourd'hui indispensable de donner aux nombreux personnels assurant ou ayant vocation à assurer des fonctions de cadres dirigeants de structure sanitaire, social, et médico-social les formations leur permettant de faire face à ces évolutions.

C'est la gageure relevée avec succès par l'Institut de Formation Supérieure des Cadres Dirigeants de la FEHAP et le Centre Européen d'Etudes et de Recherches Droit et Santé de l'Université de Montpellier.

Le partenariat entrepris a permis de mettre en place une formation diplômante universitaire construite avec et pour les professionnels du secteur et de répondre aux exigences posées par le décret du 19 février 2007 sur le niveau de qualification des directeurs du secteur social et médico-social.

Ce Master 2 « Droit et Gestion des Etablissements de Santé » (diplôme de niveau I) a été conçu sous une forme innovante pour prendre en compte les spécificités. Le cursus en E-Learning permet aux étudiants d'évoluer à leur rythme et de bénéficier de nouvelles technologies en matière de formation.

UNE DUREE DE FORMATION ADAPTEE A VOS BESOINS

La formation alterne des temps d'enseignement à distance et des temps d'enseignement en présentiel.

Les enseignements à distance sont diffusés sur le site portail de l'«Université Numérique Juridique Francophone».

Un identifiant et un mot de passe sont attribués à chaque stagiaire en début de formation afin de consulter les cours mis en ligne régulièrement au rythme préalablement convenu. Le stagiaire peut se connecter au site dédié et s'identifier.

Le temps consacré à la formation pour chaque stagiaire est estimé à environ 468 heures.

Ce temps de formation est contractualisé par la signature d'un protocole d'accord individualisé entre le stagiaire et la FEHAP et par la signature d'une convention de formation signée entre l'établissement du stagiaire et la FEHAP.

LES OBJECTIFS

Offrir aux étudiants et aux professionnels, en concertation avec les entreprises du secteur de la santé, une formation prenant en compte les problèmes juridiques spécifiques posés aux établissements des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

CRITERES D'ADMISSION

- ou
- Etre titulaire d'un diplôme de Maîtrise ou de Master 1
 - Présenter un dossier de VAP (Validation des Acquis Professionnels)

PROGRAMME DE LA FORMATION

UE1 : **Approfondissement des notions de base en droit et gestion de la santé et du secteur médico-social**

- Histoire du droit hospitalier
- Droit hospitalier et médico-social
- Droit des personnels de santé
- Gestion juridique des établissements
- Droit pénal de la santé
- Droit européen et communautaire de la santé

UE2 : **Management juridique des établissements de santé, sanitaires et médico-sociaux**

- Cadres et structures du secteur de la santé, sanitaire, social et médico-social
- Organisation juridique interne des entreprises de santé, sanitaire, sociale et médico-sociale : approche structurelle
- Régulation de l'offre sanitaire, sociale, et médico-sociale
- Planification, coopération, complémentarité, réseaux d'établissements de santé (sanitaire, social et médico-social)
- Réglementation et contraintes juridiques du financement des entreprises de santé, sanitaires, sociales et médico-sociales

UE3 : **L'établissement de santé, sanitaire et médico-social, prestataire de l'adaptation aux besoins (les relations inter-entreprises, les relations de l'entreprise de santé avec ses partenaires professionnels)**

- Les relations de l'établissement avec ses partenaires : approche fonctionnelle
- Les relations de l'établissement avec ses partenaires
- Les relations contractuelles établissements / praticiens
- Gestion des ressources humaines

UE4 : **L'établissement de santé, sanitaire et médico-social et la prise en charge du bénéficiaire**

- Les relations de l'établissement avec la personne prise en charge
- Droit des résidents (médico-social) et des patients (sanitaire)
- Expression collective des bénéficiaires (CVS ; CRUQ)

UE5 : **Les contentieux de l'établissement, entreprise de santé, sanitaire, social et médico-social**

- Le contentieux de la tarification
- Droit pénal de la santé
- Le contentieux de l'activité de santé et médico-social

UE6 : Note de synthèses sur un thème de droit de la santé

UE7 : Unité professionnelle : stage ou apprentissage ou activité professionnelle : Rapport d'activité

ou

UE 8 : Unités de recherche : mémoire

LE VOLUME HORAIRE

Soit un volume horaire total de 518 heures

267 heures de formation en présentiel réparties tout au long de l'année universitaire 2013-2014 au cours de 9 semaines de séminaires (1 semaine par mois - 5 jours par semaine) qui se dérouleront à l'université de Montpellier.

180 heures de formation suivie à distance

Les leçons sont mises en ligne chaque semaine.

Le stagiaire a la possibilité de contacter les enseignants par voie de messagerie Internet.

Les enseignants assurent des permanences par l'intermédiaire d'un t'chat.

Il est mis en place un forum de discussion permettant aux stagiaires d'échanger entre eux et avec les enseignants en dehors des regroupements.

21 heures consacrées aux examens en présentiel à l'université de Montpellier en décembre et juin

50h consacrées aux enseignements de l'Institut de la FEHAP comprenant une journée d'orientation et 3 séminaires de 2 jours en 2014.

Soit un volume horaire total de 518 heures

VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS

- Examens en fin d'année scolaire (2 jours en juin)
- Un écrit, un rapport d'activité à réaliser et un oral en fin d'année.

COÛT

MASTER 2 5.740 €

VAP 150 € si besoin

DATES CLEFS

Dépôt des dossiers : mi-juillet – fin août

Début des cours : octobre 2013

Contact et inscription universitaire

CEERDS Université de Montpellier
Bénédicte DUFOUR
04 34 43 29 10 ou droitetsante@univ-montp1.fr

Contact Institut de Formation Supérieure des Cadres Dirigeants

Celia Barbarisi
01 53 98 95 60 ou celia.barbarisi@fehap.fr